

Fait à Nice, France, le 11 avril 2007

Société Shall Petroleum France

Avenue Doyen Trotabas,
06050 Nice Cedex 1
France

Secrétariat Général,
Centre International pour
le règlement des différends relatifs
aux Investissements,
Washington, D.C.
États-Unis d'Amérique,

Objet : Publication de la sentence arbitrale

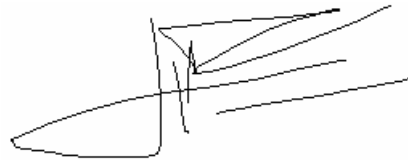
En qualité de président directeur général de la société Shall Petroleum France, je donne l'autorisation au Centre de publier la sentence arbitrale qui sera rendue dans l'affaire qui nous oppose à la République d'Ouro Negro.

Je vous donne également autorisation de publier tous documents relatifs à cette affaire, dans le but de montrer la volonté de notre société à parvenir à un accord.

Notre société souhaite également remercier le Centre pour le soin qu'il prend à examiner les détails de l'affaire. Shall Petroleum France réitère également sa confiance totale au Centre et à son excellence juridique.

Veillez recevoir nos plus respectueuses salutations,

Baron de Munchhausen,
PDG de Shall Petroleum France

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned centrally below the typed name.